

Département
de la Moselle

COMMUNE DE PHILIPPSBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
de
Sarreguemines

Séance du 30 juin 2017

Conseillers
en fonction : **14**

Sous la présidence de M. Mathieu MULLER

Conseillers
présents : **10**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 30 juin, à 20 heures, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 22 juin 2017 conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Les adjoints : M.MONDAUD Thierry (1^{er}), Mme RONSEAUX Martine (3^{ème}), M.GASSER Rémy (4^{ème}).

Les conseillers :

M.RITZ Christian, Mme TOUSSAINT Véronique, Mme GEHRES Liliane, M.RIEDINGER Luc, Mme LETZELTER Gréti , Mme KLEIN Rachel.

Absent ayant donné procuration :

- M.WIMMERS Stéphane (2^{ème}) à M. MULLER Mathieu
- M.HEURTAUX Stéphane à M.MONDAUD Thierry (1^{er})

Absent excusé :

- M.HAEN Jean-Michel
- M.KIPFER Tanguy

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer valablement.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Mathieu MULLER, Maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire : M.RITZ Christian

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point 2 Organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES

Monsieur le Maire fait lecture aux Conseillers du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, publié le 28 juin 2017 au Journal Officiel de la République Française, permettant un retour à la semaine scolaire de quatre jours.

Il informe les conseillers qu'une concertation a été organisée auprès des parents au sujet de la semaine à 4 jours et que le conseil d'école est appelé à délivrer un avis postérieur à la date de parution du décret au JORF le 28 juin.

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délivré, le Conseil Municipal décide :

- de suivre l'avis du conseil d'école, sous réserve qu'il tienne compte de l'avis majoritaire au terme de la concertation menée jusqu'au mardi 5 juillet :
- de charger le maire de prendre toutes mesures utiles et de saisir, le cas échéant, le DASEN d'une demande de retour à la semaine à 4 jours dans les conditions proposées par le conseil d'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme.

Pour Le Maire empêché,
L'Adjoint délégué

Original signé

Thierry MONDAUD

Philippsbourg, le 3 juillet 2017.

Publié et/ou adressé à la Sous-Préfecture le 3 juillet 2017

Exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n°82-623 du 22/07/1982